

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 26 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 26 à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Saint-Bazile-de-Meyssac, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 19 janvier 2018

Etaient présents : Mr Eric CISCARD, Mme Françoise CHAPOULIE, Mr David LATREILLE, Mr Patrice LEIX, Mr Alan D'HOLLANDER, Mme Marion PLASMAN, Mme Bernadette ROUFF, Mr Benoît SERVANTIE

Procuration : Mme Evelyne TRINQUET à Mr Eric CISCARD

Est nommée secrétaire de séance : Mme Bernadette ROUFF



Approbation du Compte-Rendu de la réunion du jeudi 14 décembre 2017 : à l'unanimité.
Ouverture de la Séance à 20H35, sujets abordés :

1 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - Opération de dématérialisation

Monsieur le Maire expose l'opération de dématérialisation dont le coût prévisionnel s'élève à 975€ HT soit 1 170€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention DETR au titre de la dotation 2018 qui est de 390€ H.T. Il précise que le taux est fixe, soit 40% de la somme des travaux hors taxes. Le montant restant à la charge de la commune est de: $975 - 390 = 585$ € H.T, soit 780€ TTC (autofinancement).

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage : 1^{er} trimestre 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 9 votes pour et 0 vote contre :

- décide de solliciter une subvention dans les conditions exposées ci-dessus.
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif au projet ci-dessus.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR - Voirie 2018 VC n°3

Monsieur le Maire expose que le programme Voirie 2018- VC n° 3 dont le coût prévisionnel s'élève à 27 000€ HT (dont 1 452.50€ de dépenses imprévues) soit 32 400€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention DETR au titre de la dotation 2018 qui est de 12 960€ H.T. Il précise que le taux est majoré, soit 48% de la somme des travaux hors taxes.

Le montant restant à la charge de la commune est de: $27\ 000 - 12\ 960 = 14\ 040$ € H.T, soit 19 440€ TTC (autofinancement).

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage : Mai 2018

Date prévisionnelle de fin des travaux : Juillet 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité par 9 votes pour et 0 vote contre :

- décide de solliciter une subvention dans les conditions exposées ci-dessus.
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif au projet ci-dessus.

3- DEMANDE DE SUBVENTION DETR - Adressage

Monsieur le Maire expose l'adressage dont le coût prévisionnel s'élève à 3 300€ HT soit 3 960€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention DETR au titre de la dotation 2018 qui est de 990€ H.T. Il précise que le taux est fixe, soit 30% de la somme des travaux hors taxes. Le montant restant à la charge de la commune est de: $3\ 300 - 990 = 2\ 310$ € H.T, soit 2 970€ TTC (autofinancement).

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage : 1^{er} trimestre 2018